

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 septembre 2015

Absents ayant donné pouvoir : Nathalie AKERMANN – Fabien FONTENEAU – Jacques BARON – Bertrand PIQUES

*Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.*

*Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 juillet 2015. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

*Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour.*

## ❖ COOPERATION

Madame Zabbaou LIMAN, chargée de mission coopération/Francophonie à la Maison des Initiatives et des Services, rappelle aux membres du conseil municipal que le Pays Marennes-Oléron a mené un projet de coopération durant deux ans, de 2013 à 2015, en partenariat avec un territoire français (Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton) et deux territoires canadiens (le Grand Caraquet et l'île d'Orléans).

Il a pris fin, administrativement, le 30 juin 2015 et se pose ainsi la question de la pérennisation du projet.

Elle dresse le bilan de ce projet de coopération, inscrit dans le programme Leader. Quatre axes ont été développés dans le cadre de cette première phase expérimentale :

- Culture ;
- Jeunesse ;
- Développement économique, tourisme, environnement ;
- Développement politique entre les territoires.

Chaque axe a été marqué par une action phare :

- Culture :  
Mutualisation de festivals, notamment avec Loudun.
- Jeunesse :  
Avec les associations France/Québec et Québec/France, il y a eu des échanges de jeunes.
- Développement touristique, économie, environnement :  
Un parcours touristique sur l'ensemble des territoires a été mis en place.
- Développement politique entre les territoires :  
Un forum, « Les rencontres francophones », a été organisé par le Pays Marennes-Oléron.

Le projet de coopération ayant pris fin, une phase de concertation est actuellement engagée avec les élus, les acteurs du territoire (associations, techniciens, particuliers), afin d'élaborer le plan 2016-2020. Le contrat de la chargée de mission a été prolongé de quatre mois afin de mener cette concertation.

Dans le cadre des premiers échanges, des pays comme la Belgique, la Roumanie, ont été proposés pour mener avec eux une politique de coopération.

Dans le futur projet de coopération, les thématiques seraient les mêmes.

- Culture :  
Seraient développées des résidences d'artistes français, québécois et africains.
- Jeunesse :  
Les échanges de jeunes dans le cadre d'emplois saisonniers seraient développés.  
Des chantiers internationaux seraient mis en place, ainsi que des stages professionnalisant (dans le domaine de la culture avec la participation de MOTV, dans celui de l'aquaculture, de l'ostréiculture, etc.).

- Développement économique, tourisme, environnement :  
Il convient de relancer l'idée de parcours touristique. Une réflexion par ailleurs est menée sur la pêche, l'ostréiculture.
- Développement politique entre les territoires :  
Il est envisagé de développer les échanges d'expériences, d'organiser des forums, de prévoir l'envoi d'experts à l'étranger pour rencontrer leurs homologues.

Monsieur SAUNIER demande quel a été le budget consacré à la coopération.

*Madame LIMAN informe que le projet a coûté, au cours des deux années, 260 000,00 € pour la mise en place de dix actions ainsi que le poste de la chargée de mission.*

*86 000,00 € ont été apportés par les fonds européens. Le CRDD a financé le festival des Cultures Francophones. Le département la Charente-Maritime a également investi dans les thématiques. Le Pays Marennnes-Oléron a financé le reste.*

*Monsieur le maire ajoute qu'il y a eu d'autres partenaires comme Loudun par exemple. Il informe que le Pays Marennnes-Oléron a obtenu la reconduction du programme Leader. Toutefois, le Pays Marennnes-Oléron se trouve dans un entre-deux, ce qui explique les quatre mois supplémentaires de contrat de la chargée de mission.*

Monsieur SAUNIER demande si dans le cadre du programme 2016-2020, les actions seront plus nombreuses.

*Madame LIMAN souligne qu'il n'est pas possible de le dire aujourd'hui. Elle travaille actuellement sur des appels à projets pour obtenir des financements. Il y aura des cofinancements. C'est d'autant plus important que les collectivités ont moins d'argent.*

*Monsieur le maire souligne que l'idée est de mettre un peu plus de crédits pour avoir plus de financements. Il rappelle qu'il s'agit de faire de la francophonie un levier de développement local. Il ne s'agit pas de faire de la solidarité internationale mais du codéveloppement.*

Monsieur SAMZUN demande quel pourcentage représentent les subventions dans le budget global du projet 2013-2015.

*Madame LIMAN remettra un rapport d'activités à la commune afin que ce rapport soit diffusé auprès des élus.*

*Monsieur le maire souligne qu'en ce qui concerne le festival des Cultures Francophones 2015, d'autres communes du territoire participent, comme St Trojan, Le Gua. Pour celui de 2016, Bourcefranc-Le Chapus a déjà accepté de participer.*

## ❖ EQUIPEMENTS A CARACTERE SOCIAL

Il est passé un avenant n°1 au marché du lot 1-Gros œuvre-carrelage pour le coût de 2 096,18 € HT, soit 2 515,42 € TTC, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la réalisation de la Banque Alimentaire.

Trois abstentions : Bruno SAMZUN – Giles SAUNIER – Marylène SABLEAUX

Monsieur SAMZUN demande si les entreprises avaient procédé à une visite initiale avant de présenter leur offre.

*Monsieur DESHAYES précise que lorsque la visite des entreprises a eu lieu, le bâtiment était encore rempli de matériels divers. Aussi, le sol était difficilement visible.*

Monsieur SAMZUN fait observer que l'avenant proposé représente un coût supplémentaire de 13 % par rapport au montant initial du marché du lot 1. Il estime qu'il aurait dû y avoir une meilleure estimation des besoins.

*Monsieur DESHAYES souligne que certaines choses n'étaient pas visibles au départ et que ce n'est que lors de la réalisation des travaux que la commune a découvert les travaux supplémentaires à réaliser.*

Monsieur SAUNIER demande le nom de l'architecte maître d'œuvre de cette opération.

*Monsieur DESHAYES informe que cette opération a été élaborée en interne, par les services communaux.*

#### ❖ EQUIPEMENTS SPORTIFS

A l'unanimité, il est passé un avenant n°1 au marché conclu avec la société SICOM pour les travaux de réfection de l'auvent des tribunes du Stade Chasseloup-Laubat, pour le coût de 2 138,35 € HT soit 2 566,02 € TTC.

Monsieur SAMZUN note que les travaux complémentaires, dans cette opération, étaient imprévisibles. Aussi, la proposition d'un avenant lui paraît-elle plus compréhensible.

*Monsieur le maire souligne que pour la Banque Alimentaire, des professionnels sont venus visiter le bâtiment pour présenter leurs devis. Ils n'ont pas vu tous les travaux à réaliser, le bâtiment n'étant pas vide. Il propose pour une prochaine opération, de demander à Monsieur SAMZUN de venir.*

*Il fait observer que la commune est soucieuse du respect du Code des Marchés Publics dans tous les cas.*

Monsieur SAUNIER rappelle qu'il avait demandé, lors de la réunion du conseil municipal précédent, à quelle hauteur le toit allait être abaissé.

*Monsieur DESHAYES informe que la toiture va être abaissée de deux mètres environ sauf sous les poutres qui vont soutenir la toiture. Il souligne que les supports de la toiture étaient très corrodés. Il va donc, grâce à ces travaux, y avoir une meilleure sécurité. Elle sera plus esthétique. Par ailleurs, il y aura une meilleure étanchéité au niveau des tribunes.*

Monsieur SAUNIER rappelle que cette tribune a été réalisée au titre des dommages de guerre, sous le mandat de Madame DE LIPKOWSKI.

#### ❖ VIE SCOLAIRE

- Il est passé un avenant n°1 au marché du lot 1-Gros œuvre-désamiantage pour le coût de 6 198,93 € HT ainsi qu'au marché du lot 4-Revêtement de sol, pour le coût de 3 712,14 € HT, dans le cadre des travaux d'aménagement d'un bâtiment communal pour les rythmes scolaires.

Deux abstentions : Giles SAUNIER – Marylène SABLEAUX

Un contre : Bruno SAMZUN

Monsieur SAUNIER indique qu'une partie de ces travaux complémentaires ne concerne pas les rythmes scolaires, les dits-travaux étant réalisés dans la salle de piano.

*Monsieur DESHAYES estime que, dès le début de cette opération, on aurait dû parler de réaménagement du bâtiment sans parler des rythmes scolaires, puisque ces travaux sont réalisés non seulement pour les rythmes scolaires, mais aussi pour la musique.*

Monsieur SAMZUN note que cette quatrième salle est en mauvais état. Lors du lancement de la consultation, l'estimation des besoins aurait dû être mieux faite.

*Monsieur DESHAYES souligne qu'il avait été envisagé dès le départ de ne pas toucher à cette salle. Toutefois, lors du démarrage des travaux au niveau du sol, dans la première salle, une partie du sol reposait sur de la terre, une autre sur la cave. La commune a alors pensé que pour la quatrième salle, c'était la même configuration. C'est pourquoi il a été décidé de profiter de ces travaux pour refaire le sol de la salle de piano.*

*Monsieur le maire estime que Monsieur SAMZUN ne mesure pas bien la complexité des travaux d'entretien des bâtiments.*

Monsieur SAMZUN estime qu'il ne s'agit pas de travaux imprévisibles pour les rythmes scolaires. L'estimation des besoins aurait dû être mieux faite.

*Monsieur le maire juge que la façon de procéder de la commune est marquée par le bon sens. Il rappelle qu'avec la Maison des Initiatives et des Services, le coût final des travaux était, à quelques milliers d'euros près, celui du coût initial, ce qui montre l'attention que porte la commune au déroulement des chantiers et à l'évaluation initiale des travaux.*

Monsieur SAMZUN souligne que si ces travaux complémentaires avaient été compris dans la composition initiale des travaux, les entreprises auraient baissé leurs prix.

*Monsieur TRANCHANT fait observer que les coûts de ces travaux complémentaires sont calculés aux prix unitaires du marché initial. Par ailleurs, le faible montant de ces travaux complémentaires n'aurait pas incité les entreprises à baisser leurs prix initiaux.*

Monsieur SAUNIER précise que les propos tenus n'ont pas pour objet de critiquer la nature des travaux, mais de souligner que ces travaux complémentaires auraient dû être programmés dès le départ.

*Monsieur DESHAYES estime également que Messieurs SAUNIER et SAMZUN ne mesurent pas l'ampleur du travail à réaliser au quotidien, et de la difficulté de s'adapter à ce quotidien.*

- A l'unanimité :
  - Il est décidé de passer des conventions de prestations de services avec des associations et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et de procéder au recrutement d'agents non titulaires pour un accroissement temporaire d'activités, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Monsieur SAMZUN demande si l'agent recruté par la commune l'est pour l'ensemble de l'année ou pour la période scolaire.

*Monsieur DESHAYES précise que la personne recrutée, en appui des agents communaux, l'est uniquement pour la période scolaire.*

Monsieur SAUNIER fait observer que le tarif pour toutes les associations est de 22 € TTC/heure, sauf pour le tennis dont le tarif est de 25,00 € TTC/heure.

*Monsieur DESHAYES rappelle que la commune a payé dès le départ 25,00 €, le moniteur de tennis étant alors autoentrepreneur. Le prix a été maintenu.*

Monsieur SAUNIER demande quel est le coût de l'agent recruté.

*Monsieur DESHAYES ne peut donner à ce jour le coût exact de l'agent pour l'ensemble de ses interventions durant la période scolaire.*

*Monsieur le maire souligne qu'il y a une enveloppe globale, pour les rythmes scolaires, à ne pas dépasser.*

Monsieur SAMZUN demande si la commune va bénéficier de l'aide de l'Etat.

*Monsieur DESHAYES confirme que la commune bénéficiera bien de cette aide. Il souligne que les agents communaux ont passé l'année dernière leur BAFa pour participer à l'organisation des rythmes scolaires.*

- Il est décidé de ne conserver qu'une seule régie pour les transports scolaires des élèves des écoles maternelle et élémentaire, et de supprimer la délibération créant la régie relative à l'école élémentaire.
- Il est modifié la régie des transports scolaires de l'école maternelle « Les Tilleuls » en y intégrant la régie des transports scolaires pour l'école élémentaire Henri Aubin.

## ❖ BÂTIMENTS PUBLICS

- A l'unanimité :
  - Il est passé un avenant n°1 au marché conclu avec le cabinet ACCEO pour la réalisation d'un diagnostic et d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), pour le coût de 435,00 € HT correspondant à la prise en compte du cimetière.

- Il est passé un avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes relative à la fourniture et gestion d'énergie (P1), maintenance (P2) et garantie totale (P3), relative aux installations de chauffage des bâtiments publics de la ville de Marennnes, afin de prendre en compte la transformation du Syndicat Mixte du Pays Marennnes-Oléron en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.
- Il est passé un avenant n°1 au marché de fourniture et gestion d'énergie (P1), maintenance (P2), et garantie totale (P3) relative aux installations de chauffage des bâtiments publics de la ville de Marennnes, afin de prendre en compte la transformation du Syndicat Mixte du Pays Marennnes-Oléron en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

#### ❖ FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité :

- Il est procédé à la modification des commissions municipales suivantes :
  - Commission n°3 : Travaux, voirie, urbanisme. Philippe MOINET, Jean-Pierre FROC, Francette LELOUP, Maryse THOMAS, Marianne LUQUE, Nicolas LEBLANC, James SLEGR, André GUILLEMIN, Marylène SABLEAUX, Marcel BEGAUD
  - Commission n°6 : Environnement – Qualité de vie – Qualité de l'eau. Jean-Pierre FROC, Marianne LUQUE, Nicolas LEBLANC, Maryse THOMAS, Muriel TRICOT, Bertrand PIQUES, Marie-Bernard BOURIT, Fabien FONTENEAU, Marylène SABLEAUX, Bruno SAMZUN.
  - Commission n°8 : Communication – Relations extérieures – Quartiers – Démocratie Locale – Francophonie. Catherine BERGEON, Martine FARRAS, Frédérique LOIZEAU, Benjamin GERARDEAU, Bertrand PIQUES, Maryse THOMAS, Jacqueline JOHANNEL, Giles SAUNIER.
  - Commission n°9 : Vie économique – Tourisme – Fêtes – Animations. James SLEGR, Martine FARRAS, Claude BALLOTEAU, André GUILLEMIN, benjamin GERARDEAU, Catherine BERGEON, Maurice-Claude DESHAYES, Philippe MOINET, Jacqueline JOHANNEL, Marcel BEGAUD.
- Il est procédé à la modification de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées, comme suit : Maurice-Claude DESHAYES, Nathalie AKERMANN, Jean-Pierre FROC, Frédérique LOIZEAU, Michelle PIVETEAU, Marylène SABLEAUX.

#### ❖ CULTURE

La convention de partenariat 2015/2016 prévue entre la commune de Marennnes et le théâtre de La Coupe d'Or, contenant des erreurs dans certains de ses articles, est retirée de l'ordre du jour, sur proposition de Madame BALLOTEAU.

#### ❖ FRANCOPHONIE

A l'unanimité, il est fixé le prix des spectacles programmés dans le cadre du festival des Cultures Francophones, comme suit :

Et l'Acadie Majesté ? .....	8 €
Le pianiste sur une botte de foin .....	8 €
Fragment d'un discours lumineux .....	6 €

Monsieur SAUNIER demande si le tarif est unique.

*Madame BERGEON confirme que c'est un tarif unique, ceci étant plus facile à gérer par la régie communale.*

*Monsieur le maire réitère que le parti pris est qu'il n'y ait qu'un seul tarif pour tout le monde, le prix étant peu élevé. Il invite les conseillers municipaux à assister au spectacle de danse proposé par « les Eclats Chorégraphiques ».*

#### ❖ VIE ASSOCIATIVE

A l'unanimité, il est accordé les subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2015, aux associations suivantes :

- FNATH	150,00 €
- Les mille et une bulles	400,00 €

Monsieur SAUNIER demande si « les mille et une bulles » est une nouvelle association.

*Madame FARRAS informe que cette association existe depuis un an.*

Monsieur SAMZUN, qui fait partie de l'association, précise que cette dernière propose notamment des baptêmes de plongée pour les jeunes.

#### ❖ **EQUIPEMENTS CULTURELS**

A l'unanimité, sont fixés les tarifs de vente de documents de la médiathèque, dans le cadre du tri des collections, comme suit :

- Livre broché, BD : ..... 1,00 €
- Livre de poche : ..... 0,50 €
- 10 revues : ..... 1,00 €
- 1 revue : ..... 0,20 €
- CD audio, CD Rom : ..... 1,00 €

Etant précisé que la vente ne peut comprendre que 15 documents par personne.

#### ❖ **VOIRIE**

A l'unanimité, il est passé une convention avec le Syndicat Départemental de la voirie et la commune de Bourcefranc-Le Chapus, pour la conception de l'aménagement de la rue des Rosiers à Nodes et la réalisation des travaux, étant précisé que la maîtrise d'œuvre de cette opération est confiée au Syndicat Départemental de la Voirie pour une rémunération de 3,80 % du coût des travaux, les frais de l'ensemble de l'opération étant répartis pour moitié entre les deux communes de Marennes et Bourcefranc-Le Chapus.

*Monsieur MOINET souligne que les crédits correspondant à cette opération sont inscrits dans le budget depuis quatre ans. Les deux communes ont finalement réussi à s'entendre sur le démarrage des travaux.*

#### ❖ **PERSONNEL COMMUNAL**

A l'unanimité, sont fixés comme suit les critères servant de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire, suite à la mise en place de l'entretien professionnel, et après avis favorable du comité technique du 17 septembre 2015 :

- Résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- Les compétences professionnelles et techniques ;
- Les qualités relationnelles ;
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions de niveau supérieur.

Monsieur SAUNIER demande si on connaît déjà les supérieurs hiérarchiques.

*Monsieur DESHAYES souligne que pour connaître les supérieurs hiérarchiques, il convient d'abord de disposer d'un organigramme. Il souligne par ailleurs que les agents communaux connaissent déjà quel est le niveau hiérarchique dont ils dépendent. Il prend l'exemple de la médiathèque. Au sein de cet équipement, c'est la directrice qui est le supérieur hiérarchique et qui procèdera à l'entretien professionnel. Elle-même fera ensuite l'objet d'un entretien professionnel avec le Directeur général des services.*

*Au sein du comité technique du 17 septembre, agents et élus se sont mis d'accord sur différents critères qui se décomposeront en sous-critères.*

*Il précise qu'il conviendra d'adapter à chaque agent ces sous-critères, compte tenu des missions des agents.*

Monsieur SAUNIER demande si tout supérieur hiérarchique sera contrôlé par le Directeur général des services.

*Monsieur DESHAYES confirme que ce sera le cas.*

#### ❖ **DIVERS**

- A l'unanimité :
  - Il est adopté pour les régisseurs de la commune le barème de cautionnement et d'indemnisation tel qu'indiqué dans le tableau défini par arrêté du ministre chargé du budget du 3 septembre 2001.
  - Il est décidé que pour l'année 2016, soit retenu pour le calcul de la Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité, le coefficient multiplicateur 8,5 qui sera actualisé en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'avant dernière année.

*Monsieur le maire précise que cela évitera de prendre chaque année une délibération.*

Monsieur SAUNIER demande pourquoi le coefficient 8,5 a été retenu.

*Monsieur le maire explique que ce coefficient 8,5 a été retenu pour obtenir le même montant de recettes que les années passées.*

## ❖ **COMPTABILITE - FINANCES**

- A l'unanimité :
  - il est procédé à l'ouverture de crédits suivante, en section d'Investissement du budget de la commune :
    - Dépenses  
Article 21534. Réseaux d'électrification. Opération 041. Opérations patrimoniales :  
+ 142 000,00 €
    - Recettes  
Article 27638. Autres établissements publics. Opération 041. Opérations patrimoniales :  
+ 142 000,00€
  - Il est procédé aux virements de crédits suivants en section d'Investissement-dépenses du budget de la commune :
    - 2 000,00 € de l'article 2184-Mobilier-Opération 101 équipement scolaire, à l'article 2188-Autres immobilisations-Opération 101-Equipement scolaire ;
    - 600,00€ de l'article 2313-Construction-opération 103-Bâtiments communaux, à l'article 2031-Frais d'études-opération 103-Bâtiments communaux ;
    - 3 000,00 € de l'article 2313-Construction-Opération 103-Bâtiments communaux, à l'article 2183-Matériel de bureau-Opération 103-Bâtiments communaux ;
    - 40 000,00 € de l'article 2031 frais d'études-Opération 36-Eglise, à l'article 2313-Construction-Opération 36-Eglise ;
    - 225 000,00 € de l'article 2313-Construction-Opération 39-Aménagement rue Joffre, à l'article 2315-Installation-Opération 39-Aménagement rue Joffre.
  - Il est amorti de façon linéaire les biens mobiliers récemment acquis par la commune, pour un montant total de 70 158,73 € TTC selon des durées diverses.

## ❖ **INFORMATIONS**

Monsieur le maire fait part des informations suivantes :

- Monsieur le maire adresse ses remerciements aux associations ainsi qu'aux bénévoles pour l'organisation des manifestations du 15 août qui ont connu un vif succès.
- La fête du Chenal, la braderie de Marennes-Plage et la braderie des commerçants ont attiré beaucoup de monde également. Le maire remercie les membres du comité des Fêtes et des associations concernées qui ont proposé des manifestations festives tout l'été.
- Accueil des nouveaux arrivants : cette année, une cinquantaine de nouveaux foyers ont été accueillis à l'occasion du forum des associations.
- Rentrée scolaire : les effectifs sont maintenus avec six classes en maternelle (152 élèves) et onze en élémentaire (264 élèves). Monsieur CLABAUT, nouveau directeur de l'école élémentaire, succède à Gilles MENANT. Les activités péri éducatives demeurent gratuites pour la troisième année consécutive.
- Le tableau du « martyr de Saint-Adrien », qui a été déposé par les agents des services techniques le 28 juillet dernier, est en cours de restauration à Loix et sera remis à son emplacement début décembre.
- Une rencontre des élus de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, sur l'Agenda 21, a eu lieu le 15 septembre.
- La sixième édition du festival Visions d'Afrique se déroulera du 14 au 20 octobre prochain avec à l'honneur, le Burkina Faso.
- La programmation culturelle de la commune est annoncée dans la brochure distribuée avec le bulletin municipal de septembre :

- Atelier scientifique « les Petits Débrouillards » le mercredi 7 octobre à la médiathèque, à 15 heures.
- Connaissance du Monde « Iles de Bretagne » de Serge Iliero le samedi 10 octobre, à 15 heures, à l'Estran.
- Lecture d'albums « Miam, des histoires ! » le mercredi 14 octobre à 15h30 à la Médiathèque.
- Spectacle jeune public « Mon grand-père et la mer » le samedi 17 octobre, à 15 heures, à la Médiathèque.
- La 6<sup>ème</sup> édition du festival « les cultures francophones » se déroulera du 5 au 8 novembre, sur le thème « les francophones inattendus ».

- Rue le Terme : une réunion des commerçants et des riverains est prévue le 30 septembre pour les travaux de réseaux.
- La commune procède actuellement au recrutement du nouveau Directeur des services techniques.
- Réfugiés :

*Monsieur le maire informe qu'il a adressé un courrier à la Préfète pour lui faire savoir que la commune était disposée à étudier les demandes d'appui qui lui seraient faites aux services de l'Etat sur la question des réfugiés.*

*La commune a alors été sollicitée par la presse pour savoir comment elle allait accueillir les réfugiés. On ne sait pas aujourd'hui le nombre de réfugiés qui seront accueillis en Charente-Maritime. Il faut tout d'abord des villes où il y a des centres administratifs afin d'offrir aux réfugiés des outils d'intégration.*

*La commune ne dispose pas de logements communaux. Si la SEMIS ou Habitat 17 acceptent de mettre à disposition un ou deux logements à Marennnes, le CCAS procédera alors à un suivi administratif.*

*Le maire souligne que cet accueil de réfugiés nécessite plus un accompagnement qu'il n'engendre des frais.*

Monsieur SAUNIER considère que c'est un sujet qui doit faire l'objet d'un débat, mais pas à la fin d'une séance de conseil municipal. Il a été surpris de l'annonce faite dans la presse, sans que cela ait fait l'objet préalablement d'un débat dans un conseil extraordinaire.

*Monsieur le maire souligne que l'accueil de deux ou trois familles à Marennnes, c'est peu par rapport à la population de Charente-Maritime. Dans cette affaire, il a pris ses responsabilités. Il ne se sentait pas, politiquement, de reporter sa décision.*

Monsieur SAUNIER note qu'il s'agit d'apporter une aide ponctuelle alors que le problème des réfugiés se situe dans leur pays. Il rappelle la venue des boat people par exemple. Il considère que ce problème politique doit être traité au niveau mondial.

*Monsieur le maire souligne que sur l'aspect politique, c'est un autre débat. Il souligne par ailleurs qu'il ne s'agit pas de faire un concours sur le nombre de personnes accueillies. Il précise que cela ne changerait en rien l'aide apportée aux Marennais par le CCAS.*

## ❖ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur SAUNIER demande des nouvelles de la moto crottes.

*Madame BALLOTEAU informe qu'elle l'a vue fonctionner.*

Monsieur SAUNIER demande si elle fonctionne.

*Monsieur DESHAYES confirme qu'elle fonctionne bien. Il va cependant se tourner vers les services techniques pour disposer des informations précises sur la moto crottes.*

- Monsieur SAUNIER demande des informations sur le camion que la commune a acheté à la Communauté de communes pour le ramassage des déchets verts.

*Monsieur DESHAYES informe que le camion est reparti chez Littoral Poids Lourds pour une nouvelle révision.*

*Monsieur le maire rappelle que le ramassage des déchets verts va être revu dans son fonctionnement, l'objectif étant qu'il soit prévu uniquement pour les personnes étant dans l'incapacité de porter leurs déchets verts à la déchetterie.*

Monsieur SAUNIER demande s'il y aura un débat sur ce sujet

*Monsieur le maire informe qu'il pourra y avoir un débat.*

- Monsieur SAMZUN souhaite faire trois remarques :



- Le radar rue De Lattre de Tassigny ne fonctionne plus.

*Monsieur DESHAYES informe que le radar sera remis en place quand il fonctionnera. Il a préféré le faire déposer par les services techniques, le temps qu'il soit réparé.*

- L'illumination du clocher de l'Eglise ne fonctionne pas.

*Monsieur FROC informe que cela lui a été signalé il y a quinze jours.*

- Cet été, il a vu un agent communal qui pulvérisait les abords d'une rue avec une tenue spéciale. Il s'est inquiété de cette façon de désherber.

*Monsieur DESHAYES informe que la commune a réduit l'utilisation des produits phytosanitaires, de façon importante. A titre de prévention, les agents utilisant des produits phytosanitaires disposent d'une tenue particulière de protection.*

Monsieur SAMZUN souhaite que la commune fasse des efforts pour qu'il ne soit plus utilisé de produits phytosanitaires.

*Monsieur DESHAYES souligne qu'il faudra demander aux Marennais de désherber devant leur habitation.*

Monsieur SAMZUN rappelle que la commune a essayé le brûlage.

*Monsieur DESHAYES insiste sur le fait que les Marennais devront accepter que le désherbage soit de moins bonne qualité, moins performant.*

*Monsieur le maire rappelle que la commune fait des efforts importants en matière de protection de l'environnement. Des travaux relatifs au réseau pluvial sont prévus pour des centaines de milliers d'euros. Elle a utilisé le désherbage thermique. Elle réduit de plus en plus les produits phytosanitaires.*

La séance est levée à 22 h 20.